

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 2 décembre 2018

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4057-2018 – Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2019-2020

OBJET : Demande de transmission des données horaires sur les achats de court terme pour les années 2013 à 2016 inclusivement

Cher confère,

Dans son rapport d'expert déposé au dossier en titre, M. Raphals recommandait à la Régie, par le biais d'une DDR, de demander au Distributeur de produire les données horaires concernant les achats de court terme pour les années 2013 à 2016 inclusivement ([C-RNCREQ-0017](#), p. 29). Le RNCREQ a réitéré cette demande dans sa lettre accompagnant le dépôt du rapport d'expert ([C-RNCREQ-0014](#)), dans laquelle il soulignait que le complément de réponse du Distributeur à la DDR numéro 10.2 de la FCEI indique que ces données sont disponibles.

Vous n'êtes pas sans savoir que ces données sont d'une grande importance pour la preuve du RNCREQ puisqu'elles permettraient à M. Raphals de valider ses analyses et préciser ses recommandations.

Par courtoisie, le RNCREQ souhaite vous informer de son intention de demander ces données lors des contre-interrogatoires. Afin d'améliorer l'efficacité des audiences, le RNCREQ vous invite à lui transmettre dès maintenant ces informations. Ceci permettrait par le fait même à M. Raphals de préciser son analyse en temps opportun.

Nous vous remercions de considérer notre demande et vous prions d'accepter, cher confère, nos salutations distinguées,

Prunelle Thibault-Bédard